



COMMUNE DE
BLESSY

EXTRAIT N°32/2019
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 octobre 2019, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy DUHAMEL, Adjoint au Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 8

Présents : Bernard MANTEL, Francis TELES, Guy DUHAMEL, Claude BLONDEL, Isabelle BRISSET, Alain BAILLEUL, Hélène BECARD.

Absents excusés : Pierre CLERY.

Absents : Bertrand BRASSEUR, Karine MEKERKE.

Absents représentés : Jean-Philippe DUVAL donne pouvoir à Guy DUHAMEL, Audrey PRUVOST donne pouvoir à Alain BAILLEUL, Jacques COMBE donne pouvoir à Francis TELES.

Madame Isabelle BRISSET a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Demande
d'autorisation
d'exploiter un parc
éolien par la SAS SEPE
GENTIANE**

Monsieur Bernard MANTEL et Monsieur Claude BLONDEL ayant des intérêts personnels sur la zone du projet, n'ont ni pris part au débat, ni donné leur avis, ni participé au vote et ont quitté la salle.

Monsieur Guy DUHAMEL, fait part de l'enquête publique relative au projet de parc éolien porté par la SAS SEPE GENTIANE prescrite du 25 septembre au 25 octobre 2019.

Il rappelle que le projet prévoit l'implantation de 5 éoliennes et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune.

Les conseillers ayant été informés du projet lors de sa phase de développement et ayant pu consulter le dossier de demande d'autorisation environnementale en mairie, Monsieur Guy DUHAMEL, sollicite l'avis du Conseil Municipal.

La demande d'autorisation environnementale a été déposée en Préfecture du Pas-de-Calais par la SAS SEPE GENTIANE.

Ainsi,

- Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-198 en date du 3 septembre 2019, prescrivant la réalisation d'une enquête suite à la demande d'autorisation à exploiter un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs d'une puissance totale installée de 11,75 MW et dont la hauteur maximale est entre 184 mètres et 190 mètres, ainsi qu'un poste de livraison sur la commune de BLESSY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité par

7 voix contre

1 abstention (Isabelle BRISSET)

- Emet un AVIS DEFAVORABLE à l'exploitation du parc éolien sur la commune de BLESSY par la société SEPE GENTIANE.

Fait et délibéré en séance, les susdits jours, mois et an, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture le
30/10/2019
et publication ou notification
du 30/10/2019

REÇU 31 OCT. 2019

